

# Royaume S.C.S.

## L'action de la Croix-Rouge en faveur des inondés.

Le Comité international a reçu de la Croix-Rouge serbo croato slovène le rapport suivant :

*Quelques données sur l'inondation.* — A la suite de pluies torrentielles, les fleuves et leurs affluents débordèrent les derniers jours de juin et au mois de juillet dans le Royaume S.C.S. Une grande étendue de terre cultivée fut submergée pendant que l'autre partie était battue par la grêle. Sur 6,017,178 hectaresensemencés 240,000 hectares ont été couverts d'eau. On compte 1612 maisons villageoises détruites et 4,988 endommagées seulement, mais dont les mobiliers et les approvisionnements de toutes les espèces sont perdus.

Il y a eu des pertes de vies humaines au village de Rougovo, Pec ; dans bien des villages il y avait des victimes de la foudre et surtout des pertes en bétail dans les villages submergés à Vojvodina.

Les premières inondations n'émurent pas beaucoup le pays parce qu'on savait que les régions frappées sont exposées à souffrir des débordements fréquents. Mais quand tous les ruisseaux furent transformés en torrents dévastateurs et surtout quand les digues du Danube, de la Tissa, de la Drava, de la Sava eurent cédé, les journaux commencèrent à réclamer des mesures de secours d'urgence en faveur de la population atteinte.

Le 3 juillet, le Comité central de la Croix-Rouge entreprit une action de secours par l'entremise de ses Comités régionaux à Nich, Osiek, Stoplje, Bitolj. Le 9 juillet, il vota 300,000 dinars pour le secours urgent aux sinistrés surpris de nuit dans bien des villes et villages par les inondations des rivières.

Le danger devenant de plus en plus terrible, la presse tout entière, en consacrant des colonnes aux scènes les plus dramatiques, contribua à jeter tout le pays dans un état d'angoisse bien compréhensible.

# Royaume S.C.S.

Heureusement le pays se ressaisit. Aussitôt que l'action de la Croix-Rouge se fut affirmée, l'opinion publique se raffermir et l'influence morale de la Croix-Rouge lui attira tous les concours dans un bel élan de solidarité nationale. Tout le monde comprit que le devoir s'imposait d'aller vite au secours de ceux qui étaient atteints par ce cataclysme.

*L'organisation du secours.* — Le 15 juillet, dans une conférence spéciale, la Croix-Rouge fut chargée de l'organisation des secours par le gouvernement, par le président de l'Assemblée nationale et par toutes les sociétés privées de bienfaisance et les autres corporations économiques et professionnelles.

A Belgrade fut constitué le « Comité national de la Croix-Rouge pour le secours aux inondés », dont les membres sont : Le Comité central de la Croix-Rouge, les représentants du gouvernement (Ministère des Affaires intérieures, Ministère de l'Agriculture et Ministère de la Santé publique), de l'Assemblée nationale, de toutes les associations et sociétés privées.

Une organisation analogue fut créée dans toutes les régions où existaient des comités de la Croix-Rouge. La coopération des préfets, sous-préfets, des bourgmestres, etc. fut complètement assurée.

Le Comité national de la Croix-Rouge s'adressa au pays par un appel : « Au secours des inondés » et toute l'action lui fut confiée.

Le Comité central de la Croix-Rouge devint le Comité exécutif du Comité national de la Croix-Rouge. Il prescrivit le plan d'action générale, donna au Comité les instructions suivantes :

- 1) donner aux interventions un caractère de secours et non d'une répartition d'indemnités pour réparations de dommages civils ;

# Royaume S.C.S.

2) attribuer des secours à ceux qui ne pouvaient avoir une existence normale sans l'aide de la Croix-Rouge.

*La nature des secours* était prévue en argent, en vivres, vêtements, literie, etc. Des mesures sanitaires furent prescrites par voie d'affiches comportant des instructions sur l'emploi de la chaux et des désinfectants, en ayant recours aux services sanitaires de l'Etat et à leurs appareils, sur la nécessité de procéder à la vaccination, etc.

Des formulaires furent édités pour guider le comité de la Croix-Rouge dans l'organisation des collectes et la distribution des secours.

Dans les communes où il n'y avait pas encore de comités de la Croix-Rouge, les bourgmestres furent priés de les organiser provisoirement; ces comités après cette action seront transformés en comités permanents de la Croix-Rouge.

*Souscription nationale.* — La souscription fut ouverte le 15 juillet par un don généreux du roi de 1,200,000 dinars et peu de temps après arriva le don de la Croix-Rouge américaine de 5,000 dollars. Au bout d'un mois, la Croix-Rouge disposait d'une somme de 3,347,604.75 dinars le 15 septembre, de près du double 6,707,836.27 dinars sans parler de 400,000 dinars réunis par les comités régionaux.

Outre les collectes en argent, la Croix-Rouge reçut des vêtements et des produits alimentaires et compte recevoir encore environ 100 wagons de blé, collecte des paysans épargnés par les inondations.

La souscription n'est pas close.

*Ravitaillement des inondés.* — Les régions les plus atteintes sont celle de Baragna, Backa, Srem, dont les plaines très basses, fertiles et bien cultivées se trouvent sur les bords du Danube et de la Drava. Les vagues poussées par le vent brisèrent les digues bien qu'elles

## Royaume S.C.S.

fussent défendues jusqu'au dernier moment par les ingénieurs et les autorités civiles et militaires. Toutes les consolidations constituées par des sacs de terre, apportés par les voitures des paysans voisins en corvée, ne purent sauver les digues de la destruction.

Sur l'action de la Croix-Rouge, le D<sup>r</sup> Kojie, secrétaire général de la Croix-Rouge, inspectant les comités de la Croix-Rouge à Vojvodina, présenta le 28 juillet le rapport suivant au Comité central :

*Ravitaillement et sauvetage.* Les sauvetages émouvants des enfants et des faibles par les hommes de courage ont touché tous les cœurs dans le pays et l'unité d'action s'est faite sous l'étendard de la Croix-Rouge. Ce fut vraiment une bataille de la Croix-Rouge contre le cataclysme.

Le 20 juillet marque la fin de la première phase de l'action de la Croix-Rouge. Tous les réfugiés des villages inondés sont hors de danger et sont approvisionnés de produits alimentaires. La Société de la Croix-Rouge nourrit 8,000 personnes dans le territoire de Vojvodina. Tous ceux qui pour le moment n'ont pas de vivres, quelle qu'eût été leur situation matérielle avant le désastre, ainsi que tous les pauvres, reçoivent régulièrement leur part. Les premiers jours des inondations cette règle était observée par tous les comités de la Croix-Rouge et surtout pendant la panique. Actuellement la Croix-Rouge ne nourrit que ceux qui n'ont vraiment pas la possibilité d'assurer leur existence sans aide matérielle, tandis que les autres dans des conditions meilleures pourvoient à leur propre entretien.

Au début on distribuait du pain et du lard ; peu après on installa des cuisines, surtout dans les endroits où les réfugiés s'amassent : Apatine, Vajska, Bogjani, Vukovar, Dalj, etc. Ainsi les Comités de la Croix-Rouge réalisaient plus d'économie dans l'alimentation, et la distribution

## Royaume S.C.S.

était plus rationnelle. Apatine, Vajska et Vukovar surtout se sont distinguées. Apatine assurait aussi le ravitaillement de Koupoussina et Vukovar nourrissait régulièrement 350 personnes.

Toute la manutention a été assurée par les 14 comités de la Croix-Rouge à Batchka et 2 comités du Srem ; tandis qu'en Baragna se trouvent en formation 11 comités de la Croix-Rouge pour le secours aux inondés. Faute d'organisation à Baragna, on distribua des secours en argent, de 300 à 1000 dinars pour une famille selon le nombre de leurs membres.

*Le logement, le travail.* — La population, fuyant devant les eaux, fut placée en grande partie dans les écoles qui se trouvaient vides en raison des vacances. La panique calmée, les réfugiés furent répartis chez leurs parents dans les villages voisins. On peut dire qu'il n'y eut pas une seule personne restée sans toit. Les réfugiés qui n'avaient pas de parents dans les villages non inondés restèrent dans les écoles. Les comités de la Croix-Rouge prirent soin de leur trouver du travail pour qu'ils puissent gagner leur vie. Le plus grand nombre travaille avec des moissonneuses et les autres avec des batteuses et chacun gagne de 10 à 12 kgs. de blé par jour avec le logement. Beaucoup de réfugiés sont embauchés pour la défense des digues qui résistent encore. Ces réfugiés reçoivent des aliments des comités de la Croix-Rouge. On a tenté de les employer dans les fabriques, mais sans grand résultat parce que les réfugiés ne désirent pas s'éloigner de leurs villages, et peut-être à cause de l'espoir que la Croix-Rouge continuera à leur donner de la nourriture.

*La santé.* — En ce qui concerne l'état sanitaire, durant les 20 jours d'inondations, il n'y eut pas un cas de maladies contagieuses parmi les réfugiés, ni typhus, ni choléra, ni dysenterie.

# Royaume S.C.S.

Dans toutes les localités où se trouvaient des réfugiés, des vaccinations anti-typhiques et anti-cholériques ont été effectuées. Aussi pour toutes les personnes également qui ont des rapports avec des réfugiés. Les comités de la Croix-Rouge se sont efforcés d'approvisionner les endroits inondés en eau potable. Dans ce but on a fait bouillir du thé, de l'eau, mais sans pouvoir empêcher la population de prendre aussi de l'eau non bouillie. On s'est assuré de désinfectants, surtout de chaux pour les endroits d'où l'eau venait de se retirer. La chaux est nécessaire pour la désinfection des puits, des écuries et des maisons non détruites.

*L'aide prolongée.* — La période du secours d'urgence pour nourrir les sinistrés est terminée. Maintenant les comités de la Croix-Rouge rassemblent les données pour l'aide systématique à ceux qui doivent compter sur la Croix-Rouge. Ces personnes seraient approximativement au nombre de 6 à 7,000. On estime que la Croix-Rouge aura besoin d'un wagon de blé pour cinq jours, et sur ces données on vient de choisir les centres du ravitaillement pour les collectes reçues en blé. Ces besoins peuvent être satisfaits, si les collectes en produits alimentaires et spécialement le blé, continuent à arriver comme jusqu'à présent. De bien des endroits vient la nouvelle que telle ou telle commune a décidé de donner  $\frac{1}{2}$  à 5 kgs. de blé par arpent de terre cultivée ou telle ou telle quantité de maïs.

*Période de reconstruction.* — La Croix-Rouge entre dans la période de la reconstruction des maisons détruites ou endommagées. Il semble que la Croix-Rouge, avec les dons dont elle dispose, ne sera pas en état de construire les maisons nouvelles. Pour le moment on estime qu'il y a au moins 800 maisons à édifier. Bien entendu, on ne pense qu'à ceux qui sont surchargés de famille et n'ont pas de

# Royaume S.C.S.

bien dans les autres endroits non inondés et qui ne peuvent recevoir aucun crédit.

La Croix-Rouge aura besoin d'une somme de 6,000,000 dinars si elle veut construire 4 à 500 maisons, mais elle doit penser aussi au secours systématique qu'il faut donner pendant l'hiver et jusqu'à la récolte prochaine à ceux qui sont pauvres et ne peuvent gagner leur vie. C'est une raison de demander la coopération du gouvernement avec la Croix-Rouge.

Il est à remarquer que le plus grand nombre des sinistrés désirent rester sur le terrain inondé, ce qui nécessite la construction des digues plus solides pour les préserver des inondations futures. La coopération avec le gouvernement est donc désirable et même urgente.

*Conclusion.* — La Croix-Rouge s'est montrée à la hauteur de la tâche que lui ont confiée le gouvernement et toute la nation. Elle vient de terminer la première période avec succès et entend remplir son devoir jusqu'à la fin en organisant le secours systématique jusqu'à la récolte prochaine.

Des dons arrivent constamment en argent et surtout en blé. Mais pour assurer la vie aux inondés, la Croix-Rouge doit leur construire des maisons. Dans ce but, au commencement de septembre, elle s'est adressée au gouvernement pour une aide pécuniaire de 8,000,000 dinars et pour la fourniture de matériaux d'une valeur de 2,500,000 dinars. Le gouvernement vient d'accorder à la Croix-Rouge sa demande.

Aux mois de septembre et d'octobre, toutes les maisons détruites seront reconstruites dans les villages dévastés dans le Royaume. Dans ce but on transporte les matériaux sur le terrain. Le transport est gratuit, grâce à la décision du gouvernement.

Pendant l'hiver, la Croix-Rouge distribuera aux inondés les produits alimentaires reçus des villages épargnés,

# Royaume S.C.S.

tandis que le Ministère de l'Agriculture leur fournira les semences de printemps.

*Protection des enfants.* — Une seule question se pose maintenant, et que nous ne pouvons aborder à la première heure. C'est la question du secours spécial aux enfants des inondés. Nous sommes en train d'organiser le transfert des enfants dans les autres régions. La Croix-Rouge de la Jeunesse dirigera cette action aux mois d'octobre et de novembre.

*La coopération avec le gouvernement.* — Il est d'une grande importance de souligner l'accord complet entre la Croix-Rouge, l'Assemblée nationale et le gouvernement du Royaume. Le président du gouvernement, M. Nikolas Ouzunovitch, et le président de l'Assemblée nationale, M. Marko Trifkovitch, appréciant hautement le rôle de la Croix-Rouge, recommandèrent aux autorités civiles la coopération intime avec les organisations de la Croix-Rouge. Cette coopération s'impose de plus en plus dans tous les pays aux intérêts seuls des tâches de paix de la Croix-Rouge, mais elle est surtout désirable et de grande puissance pendant les calamités publiques. Le Comité central sait gré au gouvernement royal de cette coopération, qui s'est avérée pleinement efficace pour les victimes de ce terrible cataclysme.

## Le livre d'or de la Croix-Rouge.

A la fin de l'action générale pour le secours aux inondés, le Comité central, approuvant le désir de son président, M. le D<sup>r</sup> Lecco, publiera toutes les données de l'action de secours dans un volume spécial : Livre d'or de la Croix-Rouge du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes.

La première place dans ce livre sera réservée au président de la Société de la Croix-Rouge, M. le D<sup>r</sup> Marco



# Royaume S.C.S.

Lecco, l'âme de cette action du secours aux inondés et à côté de lui au vice-président du Comité régional de la Croix-Rouge à Novi Sad (Vojvodina), M. le D<sup>r</sup> J. Nondovic, l'homme le plus infatigable dans l'action de secours aux sinistrés de Vojvodina.

Belgrade, le 28 septembre 1926.

## Suisse

### Conférence spéciale de la Croix-Rouge.

Berne, le 9 octobre 1926.

*Aux Comités centraux des Sociétés de la Croix-Rouge*

Monsieur le Président et Messieurs,

En exécution du mandat confié à la Croix-Rouge suisse par la XII<sup>me</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, la Conférence spéciale prévue par la résolution I de la XII<sup>me</sup> Conférence internationale a été convoquée pour le 16 novembre 1926, à Berne.

La Croix-Rouge suisse a l'honneur, par la présente circulaire, de vous communiquer quelques précisions concernant la prochaine Conférence :

#### 1<sup>o</sup> *Date :*

La Croix-Rouge suisse a fixé la date d'ouverture de la Conférence au *mardi 16 novembre à 14 heures*. Une réunion de la Commission spéciale des délégués aura lieu le même jour à 10 heures du matin.

#### 2<sup>o</sup> *Locaux :*

La Conférence siégera dans la *Salle du Conseil national au Palais fédéral*. Les réunions de la Commission spéciale des délégués auront lieu dans le même bâtiment, salle n<sup>o</sup> 3.